

**RETRAITES :**  
**IMPOSER LE RETRAIT**  
**D'UN PROJET DE LOI INACCEPTABLE !**

Distillé depuis des semaines par différents responsables du gouvernement et de la majorité et accompagné d'une parodie de concertation, le projet de loi sur les retraites est sans surprise. L'augmentation de la durée de cotisation est confirmée. Elle passerait à 41,5 ans en 2020. La poursuite de la baisse du niveau des pensions est ainsi programmée : les salariés rentrant de plus en plus tard sur le marché du travail et les entreprises se débarrassant de leurs salariés de plus en plus tôt, - l'âge moyen de cessation d'activité est inférieur à 59 ans -, il sera de plus en plus difficile d'avoir le nombre nécessaire d'annuités. Cette analyse est confirmée par le Conseil d'orientation des retraites (COR) qui indique que les salariés cotiseront en moyenne 37 annuités à l'horizon 2035.

En voulant porter à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite à l'horizon 2018, il pénalise les salariés ayant commencé à travailler tôt et accroît le nombre de salariés, en particulier, les femmes, qui devront attendre en situation précaire dans la zone grise du « hors emploi » le moment de liquider leurs retraites. L'âge du taux plein, où un salarié peut partir sans décote, serait lui aussi décalé à partir du 1er juillet 2016 et atteindrait 67 ans en 2023. Il prétend vouloir prendre en compte les carrières longues alors même que son projet revient à faire cotiser 44 ans les salariés ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans.

En voulant augmenter le taux de cotisations des fonctionnaires, c'est d'une baisse de salaire déguisée qu'il s'agit, la première depuis le gouvernement Laval de 1935. Le gouvernement endosse la conception patronale de la pénibilité qui reposerait sur un constat médicalisé individuel *a posteriori* et non pas sur une définition *a priori* des métiers et catégories professionnelles. La notion même de pénibilité au travail est, de fait, vidée de tout contenu.

Ce projet de loi a deux objectifs. Le premier est de maintenir, voire d'aggraver, le partage très inégal de la richesse produite entre les salaires et les profits. Les quelques recettes supplémentaires prévues ne changeront rien au fait qu'une petite minorité de possédants et de rentiers s'accapare toujours plus la richesse créée par les salariés. En refusant toute augmentation des cotisations patronales, et une baisse correspondante des dividendes versés aux actionnaires, le gouvernement a clairement choisi le capital plutôt que le travail.

Le second objectif de ce texte vise à remettre en cause le sens même de la retraite. Le développement de la retraite par répartition, combinée avec l'accroissement de l'espérance de vie, avait permis que la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle période d'activité choisie en relative bonne santé et avec des revenus maintenus par rapport à la vie active. En baissant le montant des pensions et en voulant faire travailler les salariés toujours plus longtemps, c'est cet acquis de civilisation que le gouvernement veut remettre en cause.

Ce projet de loi doit être retiré et des négociations doivent s'engager pour une véritable réforme des retraites qui ne peut baisser le niveau des pensions, ni allonger le temps passé au travail. Seule une mobilisation sociale d'ampleur pourra faire reculer le gouvernement. La journée unitaire de grèves et de manifestations du 24 juin s'inscrit dans cette perspective : il faut ce jour-là descendre dans la rue massivement pour montrer au gouvernement que son projet de loi est très largement rejeté ! Au-delà, il faut se préparer à un affrontement majeur. Face à un gouvernement déterminé, les salariés doivent être encore plus déterminés. C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires propose qu'un mouvement de grève générale soit organisé dès la rentrée dans l'unité la plus large.